

Règlement du concours "Paris en blanc avec KLM"

Article 1 : ORGANISATEUR

DINER EN BLANC INTERNATIONAL INC., société légalement constituée, ayant son siège au 5555 de Gaspé #111, à Montréal (Québec) H2T 2A3.

Dîner en Blanc Montréal organise par l'intermédiaire des plateformes un concours ouvert aux participants du Dîner en Blanc Montréal qui aura lieu le 15 août 2013.

Tout fournisseur de biens ou services auquel il fait référence dans ce document, sont des fournisseurs de l'Organisateur et ne sont eux-mêmes aucunement impliqués dans l'organisation du concours, à quelque titre que ce soit.

Article 2 : PARTICIPATION

La participation au concours s'effectue directement sur le site de Dîner en Blanc Montréal. Les modalités de participation sont décrites à l'article 3 du présent règlement.

Sont exclus le personnel des sociétés organisatrices, les salariés d'Air France, KLM, et de leurs filiales, ainsi que toute personne ayant participé, directement ou indirectement, à l'élaboration et la mise en œuvre du concours, de même que sa famille immédiate.

La participation au concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux concours publicitaires. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Le gagnant consent à ce que KLM et Dîner en Blanc puissent utiliser son nom, sa voix et son image à des fins promotionnelles.

En participant au concours, les participants consentent à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels les concernant. Toutefois, ceux-ci sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans le consentement des participants.

Article 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer et être éligible au concours:

1. Porter un chapeau correspondant aux critères d'originalité et d'élégance requis
2. Se faire prendre en photo à l'emplacement du studio photo KLM du Dîner en Blanc Montréal en fournissant les informations suivantes : prénom, nom, numéro de cellulaire, adresse courriel et code postal.

OU

Soumettre une photo de soi, seul(e) ou avec des amis, sur le site du Dîner en Blanc le 15 août 2013, à l'adresse courriel: concourasklm@dinerenblanc.info en fournissant les informations suivantes : prénom, nom, numéro de cellulaire, adresse courriel et code postal.

3. Il peut y avoir plus d'une personne sur la photo. Il faut au minimum **un chapeau par photo**. C'est la personne qui porte le chapeau, qui inscrira son nom et ses coordonnées dans le formulaire et qui, si la photo est gagnante, remportera le prix.
4. Une seule photo et participation par personne est autorisée.
5. La personne inscrite figurant sur la photo qui recevra le plus de « like » sur l'album photo de la page Facebook de Dîner en Blanc Montréal (<https://www.facebook.com/DinerEnBlanc>) sera le/la gagnante.
6. Toute demande d'inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et le participant sera disqualifié.
7. De façon générale, toute tentative de perturbation du processus normal de l'opération entraînera la disqualification du participant.

Article 4 : PÉRIODE DE PARTICIPATION

Le concours et la période de vote se dérouleront du 15 août à 18h00 (heure de Montréal) au 25 août 2013 à 23h59 (heure de Montréal).

Article 5 : DESCRIPTION DES PRIX

A. PRIX ATTRIBUÉS

Le prix suivant sera attribué le mardi 27 août 2013 :

1^{er} PRIX (LOT « A »):

Une paire de billets d'avion KLM aller-retour de Montréal vers Paris, en classe économique.

ET

2 billets pour assister au Dîner en Blanc à Paris en 2014*.

Valeur approximative totale du prix : **2 700\$ CAD**

B. GÉNÉRALITÉS

Le prix ne pourra en aucun cas être repris ni échangé contre sa valeur en espèce, ou contre tout autre bien ou prestation quelconques. Sa revente ou son transfert, de quelque façon et par quelque moyen que ce soit, sont strictement interdits. Cependant, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, Dîner en Blanc et/ou KLM se réservent la possibilité de substituer à tout moment au prix proposé un autre prix d'une valeur équivalente ou supérieure.

Le prix ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation quelconque. Le gagnant s'engage à ne pas tenir Dîner en Blanc, ses partenaires ni, plus généralement, tout fournisseur dans le cadre de ce concours, légalement responsables en ce qui a trait aux prix, notamment leur livraison, leur état et leur qualité.

Le gagnant et la personne de son choix devront voyager ensemble dans les dates du Dîner en Blanc de Paris 2014, participer à l'événement, et envoyer une photo d'eux-mêmes participant à l'événement de Paris (libre de droits / avant la fin juin 2014) à l'adresse suivante : montreal@dinerenblanc.info.

**Les participants devront se conformer au règlement du Dîner en Blanc de Paris. Panier pique-nique, tables, chaises, et tout le matériel nécessaire à l'événement relèvent de leur responsabilité.*

Le transport de/vers l'aéroport et l'hébergement ne sont pas inclus.

Article 6 : MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PRIX

PRIX PRINCIPAL

La personne dont la photo aura reçu le plus de vote sur Facebook sera le gagnant du prix principal. La photo et le nom du ou de la gagnante sera affichée sur le site web et page Facebook de KLM et du Dîner en Blanc de Montréal. Elle sera également contactée par l'organisation du Dîner en Blanc par courriel.

Afin de réclamer son prix, le gagnant devra communiquer par courriel à l'adresse suivante montreal@dinerenblanc.info ou par téléphone 514 312 8557.

Le prix doit être réclamé au plus tard le **25 septembre 2013**. Au delà de cette date, le prix sera considéré perdu.

La photo et le nom du ou de la gagnante sera affichée sur le site web et page Facebook de KLM et du Dîner en Blanc de Montréal.

Article 6: RESPONSABILITÉ

A. AU SUJET DU CONCOURS

Dîner en Blanc ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès au concours ou son bon déroulement. Notamment, Dîner en Blanc ne saurait être tenu responsable d'éventuels actes de malveillance externe.

B. AU SUJET DE L'UTILISATION DES BILLETS D'AVION

KLM ne sera pas tenue responsable d'aucune incapacité, qu'elle soit légale, physique ou mentale, qui empêcherait les gagnants de monter à bord de l'avion, d'effectuer le vol ou d'entrer dans un pays étranger. Cela inclut également les irrégularités inhérentes à leurs documents de voyage (passeport ou visa manquant ou expiré, etc.).

CONDITIONS D'UTILISATION DES BILLETS OFFERTS PAR



DANS UN BUT PROMOTIONNEL OU DE RELATIONS PUBLIQUES

CONCOURS PARIS EN BLANC AVEC KLM DÎNER EN BLANC MONTRÉAL LE 15 AOÛT 2013 2 BILLETS ALLER-RETOUR MONTRÉAL – AMSTERDAM - PARIS EN CLASSE ÉCONOMIQUE

1. Ces billets devront être utilisés pour participer à l'événement Dîner en Blanc à Paris se déroulant en juin 2014. Ils devront avoir été émis avant le 30 avril 2014. **Aucune prolongation** ne pourra être accordée en cas de non émission/utilisation à ces dates. Aucun arrêt n'est permis à Amsterdam, la destination finale étant Paris.
2. La réservation des places doit être faite en classe « N » entre 45 et 180 jours à l'avance.
3. Les demandes de réservation et d'émission de billets sont à effectuer auprès de Danielle Gauthier par l'envoi d'une télécopie au 514 847 5034 ou d'un courrier électronique à l'adresse mail.concours@airfrance.fr en précisant le nom des passagers, tel qu'il apparaît dans les passeports, ainsi que les informations suivantes pour chacun des passagers : adresse courriel, date de naissance, numéro de passeport, pays d'émission et date d'expiration.
4. En cas d'imprévu ou de capacité insuffisante en classe « N », KLM se réserve le droit de modifier de quelques jours les dates de voyage, après en avoir discuté avec le bénéficiaire. Ces billets seront émis sous forme électronique.
5. La réservation et l'émission de ces billets se feront simultanément.
6. Ces billets sont pour un usage personnel et doivent être utilisés simultanément par le gagnant et un compagnon de son choix. Tous doivent voyager ensemble à l'aller comme au retour. La revente de ces billets est strictement interdite.
7. Ces billets, une fois émis, ne peuvent être ni modifiés, ni échangés contre des billets comportant un parcours différent. Les billets ne sont remboursables, ni échangeables en aucune façon. Les billets ne peuvent être utilisés sur les lignes d'une autre compagnie.
8. Ces billets ne permettent pas une présélection de siège. Ce voyage ne donne pas droit à l'accumulation de miles Flying Blue, Skymiles et de points SkyBonus.
9. KLM se dégage de toute responsabilité en cas de refus d'embarquement pour cause de force majeure ou pour tout motif relevant du fait du passager (y compris son inconduite, son état ou toute difficulté à l'égard de tout document de voyage requis). Les frais liés au refus d'embarquement, tels que : hébergement, restaurants, taxis, téléphones et journées de travail perdues, sont entièrement à la charge du passager et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation auprès du transporteur.

10. Le passager doit s'assurer qu'il détient en tout temps les documents de voyages requis. KLM n'a aucune obligation de conseil envers le passager à cet égard et n'assume aucune responsabilité en cas de non embarquement, débarquement, renvoi ou expulsion, pour cause d'absence ou d'insuffisance des documents de voyage, de documents contrefaits ou soupçonnés de l'être ou pour toute autre raison liée aux formalités d'entrée et de sortie de tout pays visité par le passager au cours de son voyage.

11. Ces conditions peuvent changer sans préavis.

YMQ.MG